

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	19
		Votants	26

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-02-10 - Budget annexe Ordures Ménagères-Admissions en non-valeur

Rapporteur : Bernard CERF

*Vu l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Delle pour lesquels il a
été demandé l'admission en non-valeur,*

Toute facture émise concernant la redevance Ordures Ménagères sur le budget annexe ordures ménagères est prise en charge par la trésorerie de Delle qui se doit de la recouvrer auprès des abonnés. Un certain nombre de factures éditées par la CCST n'ont pu être recouvrées par les procédures traditionnelles, cette situation aboutissant de la part de l'huissier de la trésorerie à un constat de carence et d'irrécouvrabilité.

Vu les justificatifs présentés au sens desquels l'irrécouvrabilité apparaît certaine, il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes ci-après,

Courrier de la trésorerie en date du 10/12/2024	405.84 €
Montant total	405.84 €

Vu le bien-fondé de la demande,

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu avec 25 voix pour et 1 abstention décide :

- **de prononcer l'admission en non-valeur de la somme susvisée,**
- **de préciser que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2025 : Chapitre 65 –article 6541 et 6542.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT MERCREDI 05 MARS 2025 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
--	--